



---

## HORAIRE SCOLAIRE / POSITION DU COMITE DU GAPP

### Préambule

Pendant la phase de consultation, le GAPP a pu relever la difficulté de nombreux parents à prendre position sur une proposition de nouvel horaire scolaire pour les raisons suivantes :

- Le manque d'arguments ou les informations disparates sur les raisons de l'augmentation elle-même. Les parents ont besoin d'avoir des explications plus claires.
- La volonté des parents que l'on agisse sur « la qualité et pas seulement sur la quantité ». Revoir les conditions d'enseignement qui font débat depuis un certain temps et ne pas seulement augmenter la dotation horaire.
- Un très fort sentiment que les « jeux étaient déjà faits »
- Plusieurs consultations depuis une année... (GAPP, SRED, Observatoire et HHS)

### Considérant

- Les résultats du sondage du GAPP du printemps 2009 (avec 8500 réponses pour une diffusion limitée) ;
- Les résultats des travaux de la commission HHS ;
- Les différentes séances animées par le GAPP depuis une année, assemblées des délégués ou de parents ;
- Les récents résultats de la consultation de la commission HHS (3600 réponses pour 28 000 familles ayant reçu le questionnaire).

---

## La position du comité du GAPP est la suivante

Le comité du GAPP a déjà exprimé le fait que cette proposition de nouvel horaire scolaire est considérée comme la « moins mauvaise solution », en comparaison avec les autres modèles d'horaires étudiés par la commission HHS. Il est par contre important de rappeler que pour les parents, la question de l'encadrement, de l'accompagnement des élèves en difficultés et les conditions de réalisation des devoirs doivent pouvoir être pris en compte dans ce remaniement de l'horaire scolaire.

Au vu du peu de réponses obtenues lors du dernier sondage, et du peu de significativité des résultats, une position ferme sur la proposition n'est pas possible. Pour le comité du GAPP, si l'option du mercredi matin est retenue pour augmenter l'horaire de l'écolier genevois, les différents points suivants devront être pris en compte :

- 1) L'augmentation de la dotation horaire ne doit concerner **que la division moyenne**.
- 2) Il doit y avoir une **amélioration des conditions d'enseignement**: (notamment du taux d'encadrement) pour l'ensemble de la scolarité primaire, mais **prioritairement pour la division élémentaire**.
- 3) **Les mesures d'accompagnement et les mesures de soutien** aux élèves en difficulté doivent permettre de répondre de manière différenciée aux besoins des élèves, avec les moyens d'encadrement appropriés.
- 4) **Des lieux d'études surveillés** (à distinguer des lieux d'appui) doivent être proposés pour la réalisation des devoirs dans chaque école et ouverts à tous les élèves le souhaitant.

Le comité du GAPP, 27 mai 2010